

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

MAIRIE DE COGGIA



REPUBLIQUE



FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 31 MAI 2023
N° 32

OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF M49 DE L'EXERCICE 2023.

Date de la convocation : 26/05/2023

Nombre de membres Composants l'Assemblée : 15

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de votants : 14

Quorum : 08

Secrétaire de séance
Monsieur LAPORTE
Bernard

L'an deux mil vingt-trois, et le mercredi 31 mai, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur COGGIA François, Maire

Etaient présents : Monsieur COGGIA François, Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur AMPART Jean-Claude, Madame BIFERALI Martine, Monsieur SPADA Sébastien, Madame ANDREÏ Brigitte, Madame AÏUTI Dominique, Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis, Madame ALFONSI Noëlle, Madame LIBONATI Julie, Monsieur LAPORTE Bernard, Monsieur RAFFALLI Louis, Monsieur ALZAPIEDI Antoine.

Etaient absents : Monsieur FENECH Carmel, Monsieur MALATESTA Ludovic.

Absents représentés : Monsieur FENECH Carmel donne pouvoir à Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT, le projet de Budget Primitif de l'exercice 2023,

Après réunion de la commission compétente, le 31 mai 2023

ADOpte le Budget Primitif pour l'exercice 2023 qui s'élève à :

En FONCTIONNEMENT : 62 017,71 € en dépenses et en recettes

En INVESTISSEMENT : 30 000,00 € en dépenses et en recettes

ARRETE son total en dépenses et en recettes à : 92 017,71 €

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre.**

**Le Maire,
François COGGIA**